

GUIDE D'UTILISATION DE LA CARTE D'ASSURE (E)

- CONSULTATION MEDICALE
- EXAMEN MEDICAL
- PHARMACIE
- HOSPITALISATION
- OPTIQUE
- DENTAIRE

1. PRESENTATION DE VOTRE CARTE D'ASSURE(E)

Toutes les fois que vous allez dans un centre conventionné Yelen Assurance, veuillez présenter votre carte d'assuré (e) dès votre arrivée.



2. RECHERCHE DE VOS IDENTIFIANTS DANS LE POS

L'Agent de caisse recherchera votre numéro d'assuré commençant par QF et la nature du sinistre pour lequel vous êtes dans leur centre.

POS



3. VERIFICATION DE VOTRE IDENTITÉ

L'agent de caisse prendra ensuite une photo de vous si vous êtes présent (e) ou de votre CNIB ou carte d'assuré le cas échéant.



4. PRESENTATION DE VOTRE QUOTE PART D'ASSURE (E)

L'agent de caisse renseignera le total des frais réels du sinistre et le POS générera automatiquement votre quote part assuré qu'il vous le communiquera.



5. PAIEMENT

Si vous êtes prêt à payer, l'agent de caisse validera et prendra une photo des pièces correspondantes au sinistre (ordonnance, bulletin d'examens, certificat d'hospitalisation, reçus de paiement, etc. pour leur propre comptabilité.



NB

Si vous rencontrez des difficultés lors de vos passages dans nos centres conventionnés, veuillez appeler, en étant sur place, au 54 65 64 64 ou au 54 00 44 69.